

Initiative citoyenne : rappel

Qu'est-ce qu'une Initiative Citoyenne (ICE) ?

Une Initiative Citoyenne Européenne (ICE) est le meilleur instrument de démocratie participative à l'échelle européenne. L'objectif est de recueillir un million de signatures sur papier ou en ligne en un an et dans au moins sept États membres. Une fois ces exigences réunies, les organisateurs sont invités à présenter leur initiative lors d'une audition publique organisée au Parlement européen ainsi la Commission est obligée de répondre aux propositions de l'ICE.

Qui peut signer une ICE ?

Pour pouvoir participer à une Initiative Citoyenne Européenne, vous devez être citoyen européen (citoyen d'un état membre de l'UE) et avoir l'âge requis pour voter aux élections européennes (soit 18 ans à l'exception de l'Autriche où l'âge légal de vote est 16 ans).

Pour en savoir plus quant à votre éligibilité à signer cette pétition, rendez-vous sur le site de la Commission européenne.

Pourquoi demandez-vous autant d'informations personnelles ?

Une initiative citoyenne européenne est un instrument juridique formel qui exige de respecter certaines règles.

Pour qu'une signature soit prise en compte, les informations demandées par les États membres de l'UE peuvent varier.

Qu'allez-vous faire avec mes informations ?

Nous les cryptons et les stockons temporairement sur un serveur sécurisé en Allemagne. Une fois que nous aurons collecté assez de signatures, nous remettons ces informations aux États membres de l'UE pour des vérifications officielles.

Nous ne pouvons utiliser ces informations pour d'autres usages que l'Initiative Citoyenne Européenne à laquelle elles sont liées. Elles seront détruites à la fin de l'ICE. Notre serveur est certifiée en matière de sécurité des données.